

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-219-1915 mouvement

n° 32-219-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

13 janvier 1915

Numéro JO

n° 219 du 31/01/1915

Date du numéro

31 janvier 1915

TEXTE INTÉGRAL

il a été donné main-levée à M. G. Guigniony, négociant à Djibouti du cautionnement de vingt mille francs (20.00°) qu'il a constitué le 30 Janvier 1911 , en garantie de paiement des droits de contrôle sur les armes et munitions dont il était autorisé à faire le commerce.